

**PROCES-VERBAL  
CONSEIL MUNICIPAL  
MERCREDI 23 JUILLET 2014**

L'an deux mil quatorze et le mercredi vingt-trois juillet à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de Chindrieux, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi en mairie, sous la présidence de Mme Marie-Claire BARBIER, Maire

Présents : Mesdames BARBIER Marie-Claire, CHARVIER Angélique, DUCRUET Antoinette, MAZIN Catherine, MICHAUD Monique, RIVET Monique, VANWILDEMEERSCH Corinne, Messieurs COLLET Patrick, COUTABLE Fabien, RICHARD Michel, ROSSET Gaël, THONET Jean-Michel,

Excusés : Madame GONNET Sylvianne, Messieurs CAPRIOLI Antoine, RIPOLL Robert

Madame CHARVIER est désignée secrétaire de séance.

Le dernier compte-rendu est approuvé.

Madame le Maire propose au Conseil d'ajouter un point à l'ordre du jour concernant la réforme territoriale et son incidence sur la disparition possible du département dans l'organisation territoriale. Elle demande au Conseil son accord pour ajouter ce point à l'ordre du jour. Les conseillers ne forment pas d'objection à cet ajout.

*En préambule de la réunion, le Conseil reçoit des producteurs agricoles locaux engagés dans une réflexion sur la diffusion de produits locaux pour la distribution de colis lors des fêtes de fin d'année.*

**A. Finances communales / Tarifs des services publics**

1. Décision modificative n°1 Camping

Madame le Maire explique au Conseil que le budget primitif du camping voté en mars ne permet pas de réaliser l'ensemble des opérations comptables liées aux amortissements.

Il est proposé la décision modificative suivante :

**Section d'exploitation**

Dépenses	Recettes
Article 6811 (chapitre 042) = + 300 €	Article 777 (chapitre 042) = + 1800 €
023 (Virement à la section d'investissement) = + 1500 €	

Avec 1800 € de plus en dépenses comme en recettes, la section d'exploitation reste équilibrée.

**Section d'investissement**

Dépenses	Recettes
Article 2121 (chapitre 041) = +200 €	Article 2033 (chapitre 041) = + 200 €

Article 13911 (chapitre 040) = + 1700 €	Article 2805 (chapitre 040) = + 700 €	
	Article 28121 (chapitre 040) = - 4100 €	
	Article 28135 (chapitre 040) = + 1500 €	
	Article 28151 (chapitre 040) = + 100 €	
	Article 28153 (chapitre 040) = + 300 €	
	Article 28183 (chapitre 040) = + 500 €	
Article 13912 (chapitre 040) = - 2400 €		
Article 13913 (chapitre 040) = + 2500 €		
	021 (Virement de la section d'exploitation) = +1500 €	

Avec 2000 € de plus en dépenses comme en recettes, la section d'investissement reste équilibrée.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité d'adopter la décision modificative n°1.

## 2. Décision modificative n°1 Port

Madame le Maire explique au Conseil qu'il convient d'adopter une décision modificative en ce qui concerne le port pour prendre en compte les dépenses liées au curage des ports prévu à partir de l'automne.

### Section d'investissement

Dépenses	Recettes
Article 2153 (chapitre 21) = + 48 000 €	Article 1311 (Chapitre 13) = + 30 000 €
	Article 1312 (Chapitre 13) = + 9000 €
	Article 1313 (Chapitre 13) = + 9000 €

Il est précisé que l'ensemble des frais liés au curage (estimation 60 000 €) ne fait pas l'objet d'une décision modificative pour l'ensemble du montant – certains crédits déjà inscrits au 2153 (chapitre 21) pour divers aménagements ne seront vraisemblablement pas dépensés cette année.

Ainsi, la section d'exploitation n'est pas touchée par la décision modificative et la section d'investissement est augmentée en dépenses et en recettes de 48 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide d'adopter la décision modificative n°1.

## 3. Garantie d'emprunt pour la construction de 6 logements collectifs PSLA

Madame le Maire explique au Conseil que la société SEMCODA a contracté un emprunt de 646 700 € pour financer la construction de six logements collectifs PSLA dans le bâtiment de la future maison de santé.

La Caisse d'épargne, organisme prêteur, subordonne son concours à la condition que le remboursement en capital augmenté des intérêts d'un montant total de 646 700 € soient garantis par la commune de Chindrieux et le Conseil général de la Savoie, à hauteur de 50 % chacun.

Madame le Maire propose au Conseil d'accorder la garantie solidaire de la Commune à la SEMCODA pour le remboursement de toutes les sommes dues au titre de l'emprunt à hauteur de 50 % de son montant total.

Il est précisé que la garantie apportée par la Commune de Chindrieux sera levée et annulée au fur et à mesure des remboursements effectués, consécutifs aux ventes à intervenir au profit des acquéreurs des logements.

Les caractéristiques du prêt garanti à contracter sont les suivantes :

- Montant : 646 700 €
- Durée : 32 ans dont deux ans de pré-financement
- Périodicité des échéances : trimestrielle
- Amortissement : différé pendant 5 ans puis progressif sur la durée résiduelle de 25 ans
- Taux d'intérêt en phase de préfinancement : Euribor 3 mois moyenne mensuelle + 1,92 %
- Taux d'intérêt en phase d'amortissement : Euribor 3 mois jour + 1,92 %

Après en avoir délibéré, le Conseil décide d'autoriser Madame le Maire à signer le contrat et l'acte de cautionnement accordant la garantie de la Commune à hauteur de 50 % pour un montant de 323 350 € à l'organisme emprunteur.

#### 4. Création d'une régie d'avance

Madame le Maire explique au Conseil qu'un certain nombre de fournisseurs n'acceptent pas les paiements par mandat administratif.

Or, il n'est plus possible que les achats réglés directement par une tierce personne pour le compte de la commune lui soient ensuite remboursés, quels que soient les justificatifs fournis.

Les règles de la comptabilité publique permettent la création d'une régie d'avance : il s'agit de retirer dans des conditions strictement encadrées une somme d'argent auprès du trésor public afin de payer des achats ne pouvant faire l'objet d'une facturation et d'un paiement par mandat administratif. Toute utilisation des fonds provenant de cette régie d'avance font ainsi l'objet d'une justification auprès du trésor public et d'un mandatement après paiement.

Pour le bon fonctionnement de la commune au quotidien, Madame le Maire propose de créer une régie d'avance sur la base d'un montant à déterminer.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide d'autoriser Madame le Maire à effectuer toutes les démarches dans ce sens et à procéder à la nomination d'un régisseur.

## **B. Travaux / gestion déléguée**

### 1. Rapport annuel eau et assainissement du délégataire

Monsieur THONET présente au conseil les principaux éléments des rapports eau et assainissement 2013 adressés par le délégataire Véolia à la Commune et qui doit faire l'objet d'une approbation par le Conseil municipal.

Ce document présente une vue d'ensemble des actions du délégataire au cours de l'année écoulée, en particulier chiffres clés et événements marquants.

Monsieur THONET présente les éléments clés.

Il est précisé aux conseillers que ce document a été envoyé par Véolia sur clé USB. Il est consultable en mairie en version papier.

Parmi les principaux éléments, le délégataire souligne la bonne qualité de l'eau, avec des analyses ARS conformes dans 98 à 100% des cas selon les captages.

Le rendement du réseau s'améliore.

Le rapport est l'occasion de rappeler certaines priorités en matière de travaux à réaliser sur les conduites au cours des prochaines années.

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve les rapports 2013 Eau et Assainissement.

## 2. Marché curage des ports

Monsieur COLLET explique au Conseil qu'il a participé à la Commission d'appel d'offre en ce qui concerne le groupement de commande CALB / COMMUNE DE CHINDRIEUX / COMMUNE DE CONJUX pour le curage des ports.

Il est rappelé que les trois collectivités, réunies en groupement de commande, ont désigné l'an dernier le bureau IDRA / Profils Etudes comme maître d'oeuvre de cette opération.

A la suite de l'ouverture des plis le maître d'oeuvre a analysé l'ensemble des offres proposées avant la réunion des représentants des trois collectivités dans les locaux de la CALB le 8 juillet.

5 offres ont été présentées :

Entreprise	Montant	Note critère technique	Note critère prix	Note globale	Rang
Gpmt Tournaud / Famy	3 881 902,10 €	40	8,1	48,1	5
Gpmt Bidaut / Berlioz	1 935 456,00 €	40	46,56	86,56	1
Curage Dragage et système	1 761 586,00 €	33	50	83	2
CAN	2 843 582,00 €	24	28,62	52,62	4
ECO – SD +VDH	2 223 597,50 €	32	40,79	72,79	3

Compte-tenu de l'ensemble de ces éléments, il est donc proposé de retenir l'offre du groupement Bidault / Berlioz, pour un montant de 1 935 456 € pour les trois collectivités du groupement. Il est rappelé que les trois collectivités ont conditionné leur engagement financier à l'obtention d'une aide financière la plus élevée possible des financeurs potentiels : Agence de l'Eau, Conseil Régional, Conseil général de la Savoie. La Commune a obtenu confirmation de l'engagement de ces trois financeurs, à hauteur de 70%.

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve la désignation du groupement Bidault / Berlioz et autorise Madame le Maire à signer les documents de marché avec ce groupement.

Un point est fait sur ces travaux de curage qui nécessiteront la sortie de tous les bateaux du port à l'automne : des solutions entre Chindrieux et Conjux seront trouvées pour les plaisanciers de ces deux ports ne pouvant pas sortir leur bateau.

## **C. Personnel communal**

## 1. Mise à disposition personnel communal dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires

Madame le Maire explique au Conseil que, dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, la Communauté de Communes de Chautagne a besoin de recruter des personnels de renfort aux intervenants qui auront la charge de groupes de classes maternelles avec des effectifs conséquents.

La Communauté de Communes de Chautagne a sollicité la Commune pour savoir si cette mission pourrait intéresser les deux ATSEM qui travaillent dans les deux classes maternelles de l'école, au-delà de leurs heures de travail habituelles du temps scolaire et périscolaire communal.

Les deux agents ont répondu favorablement à la sollicitation de la commune.

Cette intervention qui se ferait pour le compte de la Communauté de Communes prendrait la forme d'une mise à disposition : les agents, employés par la Commune, seraient donc mis à disposition de la Communauté de Commune par le biais de deux conventions.

Le service complémentaire des agents seraient pris en charge par la Commune et remboursé ensuite à cette dernière par la Communauté de Communes.

Ces conventions seront présentées à la Commission administrative paritaire qui se prononcera lors de sa prochaine session. Il est précisé que le volume horaire concerné serait de 3h par semaine sur l'ensemble des 36 semaines du temps scolaire.

Parallèlement, il convient de proposer ces conventions à l'approbation du Conseil municipal.

Madame le Maire propose d'approuver le principe de ces conventions de mise à disposition et de l'autoriser à effectuer les démarches nécessaires.

Après en avoir délibéré le Conseil décide d'approuver le principe de ces conventions et autorise Madame le Maire à effectuer les démarches nécessaires.

### **Questions diverses**

Motion de soutien à l'AMF concernant la baisse des dotations de l'Etat

Madame le Maire explique au Conseil qu'elle a reçu un courrier de l'AMF (association des maires de France) proposant de soumettre au conseil municipal une motion pour alerter les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat.

Il est proposé de soutenir les demandes de l'AMF sur ce point :

- réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat
- arrêt immédiat des transferts de charge et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense
- réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales. La motion complète a été distribuée en séance.

Après en avoir délibéré le Conseil approuve la motion de soutien à l'AMF.

- Ajout à l'ordre du jour : Réforme territoriale et suppression du département

Madame le Maire indique au Conseil qu'elle a été sollicitée par l'Association des Maires ruraux de Savoie lui faisant part de l'inquiétude de l'organisation et de nombreux maires ruraux vis-à-vis de la réforme territoriale et en particulier de la disparition envisagée des départements.

Madame le Maire fait part au Conseil d'un projet de motion visant à dénoncer cette réforme et ses conséquences pour les communes rurales.

Les membres du Conseil entament une discussion sur cette question.

Madame le Maire rappelle au Conseil l'ensemble des aides financière et humaines apportées par le Département aux communes rurales, souvent précieuses dans le conduite des missions quotidiennement assurées sur le terrain.

M. ROSSET indique qu'il pense qu'il faut réagir sur ces questions dans un esprit constructif et pragmatique.

Il est proposé de continuer la réflexion en insistant sur le nécessaire maintien d'une assistance aux communes et collectivités de terrain par des interlocuteurs de proximité quelles que soient les évolutions des structures territoriales décidées par l'Etat.

Dans le contexte d'une baisse des dotations de l'Etat et des possibilités de subvention, et dans une situation économique tendue, M. ROSSET souligne que des solutions de financement pérennes des communes sont à rechercher.

Madame le Maire acquiesce et rappelle que c'est le sens de certaines actions accomplies lors du précédent mandat, par exemple dans la construction en Délégation de service public du Complexe O Lac à Châtillon, construit par le délégataire qui verse à la commune une redevance annuelle.

La valorisation du camping municipal peut également permettre de renforcer une ressource pour la commune.

Un point est fait sur différents sujets d'actualité :

- parking Châtillon : les deux agents saisonniers recrutés sont chargés chaque jour d'une mission de surveillance du port (bateaux non autorisés, etc.), avant d'entamer le paiement du parking, chaque jour de 10h à 17h. En cas de mauvais temps, ils renforcent l'équipe des services techniques en fonction du besoin.
- Plans communaux de sauvegarde : Mme RIVET et M. RICHARD ont assisté à une réunion de présentation par les services de l'Etat à la CCCH le 21/07. Il s'agit de lister l'ensemble des situations de crise pouvant se présenter sur la commune et d'établir un plan de gestion des crises. Un travail sera effectué au niveau intercommunal tant les problématiques des différentes communes se rejoignent, avec l'accompagnement des services de l'Etat.
- Il est rappelé que l'ensemble des conseillers sont invités à participer à la cérémonie du 10 août à Champfleury. Enfin, les journées du patrimoine seront organisées à Châtillon le week-end du 20 – 21/09 : les personnes disponibles seront sollicitées pour participer à l'organisation de cet évènement en lien avec la commission patrimoine.
- Travaux : le chantier de l'école avance et l'objectif de mise en service des nouveaux sanitaires maternelle pour la rentrée devrait être respecté. Concernant les locaux techniques, une première phase de travaux est lancée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Le Maire,  
Marie-Claire BARBIER

La secrétaire de séance,  
Angélique CHARVIER